

MAISON DE L'ARTISAN

Rue Saint Ambroise
Bp 99
46002 - CAHORS CEDEX
Siret : 77705290300021
Tél. : 05 65 35 08 01
Port. : 06 81 26 16 27
Fax : 05 65 23 92 71
Email : comptabilite@u2p46.fr

FACTURE

N° : FAC00001185

Date : 30/07/2025

ARTBOMETAL

M. Arnaud BONNIN
Rue de Grozel
46200 SOUILLAC

Réf. : Participation Expo de FIGEAC 2025

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Participation	1,00		95,00 €	95,00 €	0,00%
Exposition de Figeac du 08/08/2025 au 10/08/2025 réglé par chèque					

T.V.A. non applicable ou exonérée

TVA non applicable en vertu de l'article 293 B du CGI

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
TVA 0%	95,00 €	0,00%	0,00 €

Total HT	95,00 €
TVA	0,00 €
Total TTC	95,00 €

Règlement

VIREMENT

Echéance(s)

95,00 € au 29/08/2025

Coordonnées bancaires

Nom	BANQUE POPULAIRE OCCITANIE
IBAN	FR7617807008050051911992958
BIC	CCBPFRPPTLS

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).